

Département du Cher
Canton de GRACAY
Arrondissement de VIERZON
Commune de Nohant-en-Graçay

Nombre de conseillers :

En exercice : 11

Présents : 9

Votants : 9

Date de Convocation :

6 novembre 2023

Date d'affichage :

6 novembre 2023

Publication Internet :

22 novembre 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois, le 13 novembre :

Le Conseil municipal de la commune de
NOHANT-EN-GRAÇAY, dûment convoqué,
s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la
présidence de M. PERROCHON Serge, maire.

PRÉSENTS : MM PERROCHON Serge - PETIT Jean-Marc - ROUX Didier - Mmes BOUQUET
Isabelle - DRAPT Anne - CAILLAUD Anne-Marie - MM HAMEL Jean-Pierre - CHANTELAT
Jérôme – PLESSARD Hervé.

ABSENTS : MM. PETIT Guillaume - DURIS Jeremy.

SECRÉTAIRE : Mme BOUQUET Isabelle.

Délibération 2023-38

ETUDE DES DEVIS DU JARDIN DES CINQ SENS

Monsieur le Maire présente les différents devis pour la réalisation du jardin des cinq sens.
Il regrette néanmoins, le peu d'offres obtenues.

Construction d'un petit édifice

(2m2 + murs de clôture)

SARL FERRE

20 369,28 € H.T.

Création de toiture de l'édifice

9 320,00 € H.T.

Entreprise LANGLOIS

Toiture en bardeaux de

Châtaignier

10 636,74 € H.T.

EURL HABAUT

Jardin aménagé

(SARL Debrosse Paysage)

14 414,56 € H.T.

Solde des travaux

11 559,47 € H.T.

(Remblaiement... -----

66 570,05 € H.T.

Il convient d'y ajouter la

Démolition des Garages

25 146,86 € H.T.

Coût des Travaux

91 716,91€ H.T.

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers que la Commune a bénéficié de financements pour cette réalisation :

Mesures d'accompagnements dans le cadre de l'installation des

3 éoliennes ENERCON 30 000,00 €

Fonds de concours de la
CDC Vierzon-Sologne-Berry 11 114,00 €

Total Financements 41 114,00 €

Cette opération est mandatée au compte 2128 et de ce fait la commune ne récupèrera pas le FCTVA et devra s'acquitter de son montant soit 16 479,38 €.

Le Jardin des cinq sens coutera donc à la commune : 67 082,29 €.

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance de ces éléments, autorise Monsieur le Maire à signer tous les devis.

Par ailleurs, ce dossier doit avancer afin de permettre d'effacer la présente friche artisanale au centre du village.

Voté à l'unanimité.

Délibération 2023-39

ETUDE DES DEVIS DE LA REHABILITATION DU PRESBYTERE

Monsieur le Maire demande aux Membres présents de prendre connaissance des différents devis pour la réfection de l'ancien presbytère :

Lot n°1 Gros Œuvre				
FERRE	TIXIER			
7 487,37 €	4 284,80 € (Seulement la fenêtre)			
Lot n°2 MENUISERIE/PLACO				
SAS PRUNIERS PLATRERIE				
28 607,28 €				
Lot n°3 ELECTRICITE				
ADELEC	IODE			
18 300,53 €	12 023,62 €			
Lot n°4 CLIMATISATION/SANITAIRE				
IODE				
32 800,24 €				
Lot n°5 PEINTURE				
VACHER	GAUDON	GAVEAU		
10 082,38 €	20 631,76 €	20 634,76		
Lot n°6 SOLS-FAIENCE				

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, ne souhaite pas acter les offres ci-dessus.

Le lot « sols-faïence » est manquant et de nombreux lots n'ont qu'une offre.

De plus, il semble très difficile de suivre ces travaux qui nécessitent des compétences particulières.

Monsieur le Maire est chargé de revoir avec le maître d'œuvre, dont la proposition de réhabilitation à hauteur de 250 000 euros n'avait pas été retenue.

Le conseil municipal souhaite que l'ensemble des travaux n'excèdent pas les 160 000 € T.T.C. A défaut, une consultation sera lancée sur le lot manquant y compris ceux sans concurrence.

Voté à l'unanimité.

Délibération 2023-40

DECISION MODIFICATIVE N°2

Monsieur le Maire demande aux conseillers de prendre connaissance de la décision modificative n° 2 :

Dépenses de fonctionnement

011-615231 Voiries	- 6 650
011-61551 Matériel roulant	+ 3 500
012-64111 Rémunération principale	+ 1 500
012-6451 Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	+ 1 500
012-6454 Cotisations aux ASSEDIC	+ 150

Recettes d'investissement

13241 Communes membres du GFP	- 10 000
13251 GFP de rattachement	+ 10 000

Voté à l'unanimité.

Délibération 2023-41

AVIS SUR LE PROJET DE PARC EOLIEN-COMMUNE DE GRACAY

Monsieur le Maire présente le projet éolien situé sur la Commune de Graçay au lieudit « Montplaisir ».

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide de suivre l'avis du conseil communautaire soit un avis défavorable.

Cet avis est en cohérence avec les avis précédents émis sur de nouveaux parcs éoliens sur la commune de Nohant-en-Graçay.

Voté à l'unanimité.

Délibération 2023-42

PLANIFICATION DES ENERGIES RENOUVELABLES : LOI D'ACCELERATION

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que l'Etat demande aux communes de zoner le territoire communal afin de contribuer au développement des énergies renouvelables.

Après avoir délibéré, le conseil municipal mandate Monsieur le Maire pour envoyer un courrier à la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry faisant les propositions suivantes :

- En ce qui concerne le développement des productions photovoltaïques, il semble plus opportun afin de diminuer l'impact paysager de limiter l'emprise sur les terres agricoles ou espaces naturels ; de développer ce système sur les toitures des hangars agricoles, les locaux artisanaux et industriels et tous bâtiments publics ou privés.
- Pour l'éolien, les différents parcs déjà implantés sur la commune et en covisibilité sont déjà très importants au niveau de notre territoire. Il faut donc veiller à sauvegarder l'équilibre : paysage, espace culturel et architectural de nos territoires. Statut quo requit pour le moment.
- Peut-être faudra t'il profiter du passage de la canalisation primaire de gaz naturel implantée sur le territoire de la commune et communes limitrophes pour favoriser l'implantation d'un site de méthanisation.

Cet équipement pourrait soutenir l'activité agricole, seule subsistante dans nos communes rurales.

Cet équipement nécessite une réflexion sur le territoire communautaire car les infrastructures sont une condition majeure pour la réussite de telle installation.

- Pour l'installation de centrales d'hydroélectricité, le débit des cours d'eau présents sur la commune ne semble pas approprié.

Le conseil municipal souhaite qu'un zonage communautaire soit étudié.

Voté à l'unanimité.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

Le Maire

La Secrétaire,

S. PERROCHON

I. BOUQUET